



Montferrand, le lundi 08 janvier 2024

Gilbert HEBRARD  
Président du PETR du Pays Lauragais

*À l'attention des communes et Communautés de communes du PETR du Pays Lauragais.*

**Objet : Appel à manifestation d'intérêt - Service mutualisé proposant des accompagnements liés aux économies d'énergies, ainsi qu'à la rénovation énergétique et son financement.**

Mesdames, Messieurs les Maires et Présidents,

Dans le cadre de la mise en place de notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le PETR du Pays Lauragais a développé depuis 2018, un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) accompagné par l'ADEME et le LEADER. Fort de cette expérience sur les deux programmes précédents, et faisant suite au questionnaire qui vous a été transmis en juin dernier, une évolution de la mission est aujourd'hui proposée par les élus du Bureau.

En effet, face aux enjeux soulevés par le changement climatique, les nouvelles réglementations et l'explosion des coûts de l'énergie, les collectivités doivent arbitrer au quotidien sur des décisions souvent complexes, qui auront un impact significatif sur leur budget, mais aussi sur la qualité de vie de leurs administrés et agents.

Le PETR du Pays Lauragais, souhaite apporter des solutions concrètes et ambitieuses au profit de ses communes et Communautés de communes, en répondant au plus près des besoins et attentes, cela de façon même ponctuelle. Toujours en complémentarité avec les actions déjà menées par l'ensemble des acteurs du territoire (SYADEN, SDHEG, SDET, CAUE 11.31.81, SOLEVAL, PNR,...), il souhaite accompagner l'accélération de la rénovation énergétique du patrimoine bâti public.

Le PETR transforme donc son service CEP en service mutualisé de conseil en maîtrise de l'énergie.

Le service sera proposé sous la forme de conventionnement en jours d'ingénierie, proportionnellement au type d'accompagnement.

Cet accompagnement portera notamment sur les thématiques « Bilan énergétique », « Financement de projet », « Aide à la décision », « Exploitation », « Fonctionnement et Confort », et « Sensibilisation ».

Afin de bénéficier de ce service, vous trouverez ci-joint, le catalogue des accompagnements proposés, à composer à la carte, à l'aide de la fiche de déclaration d'intérêt, également en pièce jointe, à nous transmettre avant le 10 février prochain.

Cela nous permettra de recenser précisément votre intérêt, besoins actuels ou futurs, sur l'une ou l'autre de ces prestations, et reprendre contact avec vous.

Pour toute précisions supplémentaires, vous pouvez prendre attache de notre Conseiller énergie, Eric Moreno, via [eric.moreno@payslauragais.com](mailto:eric.moreno@payslauragais.com).

Certain de l'intérêt que vous porterez à ce nouveau dispositif, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires et Présidents, en l'expression de ma cordiale considération.

Le Président,

  
Gilbert HEBRARD

